

2019/12/18

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 décembre 2019 - Délibération n° 2019/12/18

**Objet : PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS DE LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS
« ACCUEILLIR EN MASSIF-CENTRAL »**

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 11 décembre 2019, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – LEGROS – AUBERT – DUGAY – MARTINEZ - TRUNDE - BUSSIERE – LUMY – ROYERE –SCAFONE – GRENOUILLET – LAGRANGE - DERIEUX – PAMIES - LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – RICARD et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER – JOUANNETAUD – CAPS – SUCHAUD – MOREAU – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – POITOU et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. JUILLET – RIGAUD – SIMONET –GAUCHI – CHAUSSADE – RABETEAU – PEROT – GUILLAUMOT – LAINE – CALOMINE et TOUZET ; Mmes COLON – DESSEAUVE – DURANTON – HYLAIRES et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. JUILLET donne pouvoir à M. CHAUSSECOURTE.
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
3. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. ROYERE.
4. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
5. Mme PATAUD donne pouvoir à Mme SUCHAUD.

Suppléances :

Mme MOREAU remplace M. GAUCHI et Mme POITOU remplace M. TOUZET.

Secrétaire de séance : M. Guy DESLOGES.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	40	45			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
45	-				

En répondant à l'invitation du Conseil Départemental de la Creuse aux EPC concertée à l'Appel à Projets « Accueillir en Massif Central », les élus de la Creuse Sud Ouest, par délibération en date du 21 mars 2019 ont affirmé leur volonté de travailler à encourager la culture de l'accueil et confirment leur engagement à contribuer à l'attractivité de leur territoire.

Pour réaliser le projet « Accueil de nouvelles populations : Bienvenue chez vous ! », le Groupement d'Intérêt Public Massif Central a attribué une subvention FEDER d'un montant maximal de 95 451.80€ calculée sur une dépense éligible de 190 903.60€.

Objectif général du projet : doter le territoire d'une politique de l'attractivité et de l'accueil opérationnelle, articulée autour de 4 axes d'interventions :

- Le développement de la culture de l'accueil (veille et intégration)
- La construction d'une offre globale d'installation et d'intégration de nouveaux actifs
- La diffusion des offres globales, la promotion territoriale et la prospection
- L'accompagnement des porteurs de projets candidats à l'installation (de l'idée au projet d'installation effective, et durabilité).

Suite à la finalisation du plan d'action et l'ajustement des dépenses associées, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel	
Total programme d'actions	59 500,00 €
Total poste animateur	114 264,00 €
Coûts indirects	17 139,60 €
Total des dépenses	190 903,60 €
Subvention Feder	95 451,80 €
Subvention Conseil Départemental	26 281,00 €
Total subventions publiques	121 732,80 €
Autofinancement	69 170,80 €
Total des recettes	190 903,60 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement ;
- Autorise le Président à signer tout document lié à cette action ;
- Autorise le Président à solliciter des subventions pour cette opération ;
- Autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

